

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer
tenue le 6 septembre 2011, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-09-309 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y enlevant le point 3 et en y ajoutant les points suivants :

- 1) Demande de changement cinq (5) – Toulouse inc.;
- 2) Demande du Comité Zip Baie des Chaleurs - Proposition d'impression d'un guide informatif – papillon (le satyre fauve des maritimes)
- 3) Demande du Club des 50 ans et plus –Vestiaire à la salle Charles-Dugas.

11-09-310 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 1^{er} AOÛT 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière qui s'est tenue le 1^{er} août 2011 soit adopté en ajoutant à la résolution 11-08-288 « *directrice des services administratifs* », ajoutant au point 4 (selon l'horaire ci-dessus) et en ajoutant le point 3, afin qu'elle se lise comme suit :

« 11-08-288 REMPLACEMENT – MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

De procéder à l'embauche de madame Michelyne Leblanc à titre de **directrice des services administratifs**, trésorière et greffière, à partir du 19 septembre 2011, en raison du départ à la retraite de monsieur André Allard, selon les conditions suivantes :

- 1) 26 semaines à raison de 5 jours par semaine;
- 2) 26 semaines à raison de 4 jours par semaine;
- 3) **Salaire annuel de 53 858 \$ basé sur une semaine de 5 jours;**
- 4) Salaire : 48 474 \$ (selon l'horaire ci-dessus)
- 5) Comportant 5 semaines de vacances par année et une période de probation d'un an. »

**11-09-311 PAIEMENT FACTURE RETENUE EN AOÛT 2011 –
QUINCAILLERIE ST-OMER AU MONTANT DE 1 425,02 \$**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

11-09-312 COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2011 au montant total de 373 315.55 \$ soit acceptée.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2011.

André Allard
Trésorier

11-09-313 DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE – BANC D'ESSAI OBLIGATOIRE POUR APPAREIL RESPIRATOIRE – SERVICE INCENDIES

De l'information est donné concernant ce point.

11-09-314 FINANCEMENT MUNICIPAL :

11-09-314.1 FINANCEMENT MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Tracadie pour son emprunt du 13 septembre 2011 au montant de 1 470 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2005-65, 2006-75, 2006-82, 2003-28, 2006-80, 2006-86, 2006-80, 2010-172, 2010-178, 2010-180 et 2010-184, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

90 800 \$	3.05 %	13 septembre 2012
94 000 \$	3.05 %	13 septembre 2013
97 300 \$	3.05 %	13 septembre 2014
100 800 \$	3.05 %	13 septembre 2015
1 087 200 \$	3.05 %	13 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Denis Henry, et par le trésorier, monsieur André Allard.

11-09-314.2 FINANCEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 1 470 100 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2005-65	46 300 \$
2006-75	334 600 \$
2006-82	316 900 \$
2003-28	22 200 \$
2006-80	194 900 \$
2006-86	64 700 \$
2006-80	33 000 \$
2010-172	83 500 \$
2010-178	75 000 \$
2010-180	179 000 \$
2010-184	120 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer avait, le 15 août 2011, un montant de 697 800 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 886 000 \$, pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéro 2005-65, 2006-75 et 2006-82;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU' un emprunt par billet au montant de 1 470 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-65, 2006-75, 2006-82, 2003-28, 2006-80, 2006-86, 2006-80, 2010-172, 2010-178, 2010-180 et 2010-184 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Denis Henry, et par le trésorier, monsieur André Allard.

QUE les billets soient datés du 13 septembre 2011.

QUE ces intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	90 800 \$
2013.	94 000 \$
2014.	97 300 \$
2015.	100 800 \$
2016.	104 000 \$ (à payer en 2016)
2016.	983 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Carleton-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 13 septembre 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2005-65, 2006-75, 2006-82, 2003-28, 2006-80, 2006-86, 2006-80, 2010-172, 2010-178, 2010-180 et 2010-184, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer emprunte 697 800 \$ par billet, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 29 jours au terme original des règlements numéros 2005-65, 2006-75 et 2006-82.

11-09-315 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTIONS 2010

De l'information est donné concernant ce point, notamment qu'on y voit une amélioration par rapport à 2010.

11-09-316 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DU 23 AOÛT 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 23 août 2011 à l'**exception du point suivant qui est porté à l'étude** :

5a) Demande en dérogation mineure – Microbrasserie Le Naufrageur 586, boulevard Perron)

11-09-317 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-08-278 AFIN D'ADOPTER DÉFINITIVEMENT LE RÈGLEMENT 2011-197 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE CONSTRUCTION DE RUE ET DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-197 ne requiert pas les procédures à l'effet de soumettre une consultation publique ainsi que l'adoption d'un 1^{er} et 2^e projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-197 ne requiert que l'avis de motion et l'adoption définitive de ce règlement;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 11-08-278 ci-dessous soit modifiée par la résolution 11-09-317 :

« Résolution 11-08-278 CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU 2^e PROJET DU RÈGLEMENT 2011-197 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, DE CONSTRUCTION DE RUE ET DE LOTISSEMENT

*Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité*

QUE suite à la consultation publique tenue le 1^{er} août 2011, le conseil municipal adopte le 2^e projet du règlement 2011-197 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, de construction de rue et de lotissement. »

QUE la résolution 11-08-278 devra se lire comme suit :

**11-09-317 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-197
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX DE CONSTRUCTION DE RUE ET DE
LOTISSEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2011-197 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux de construction de rue et de lotissement soit adopté, de façon définitive.

**11-09-318 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-200 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 QUI MODIFIE L'USAGE
« MAISON MOBILE ET MAISON UNIMODULAIRE » DANS LA
ZONE 227-HA**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-200 modifiant le règlement de zonage 2009-155 qui modifie l'usage « maison mobile et maison unimodulaire » dans la zone 227-Ha.

**11-09-319 RÈGLEMENT 2011-201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 2009-155 DU SECTEUR SAINT-OMER /
QUADGASPÉSIE :**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la consultation publique tenue le 6 septembre 2011, le conseil municipal adopte le 2^e projet du règlement 2011-201 modifiant le règlement de zonage 2009-155 du secteur Saint-Omer/QuadGaspésie.

**11-09-320 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT 2011-202
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-155 QUI
MODIFIE L'USAGE « MAISON MOBILE ET MAISON
UNIMODULAIRE » DANS LA ZONE 275-HA**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet de règlement 2011-202 modifiant le règlement de zonage 2009-155 qui modifie l'usage « maison mobile et maison unimodulaire » dans la zone 275-Ha.

**11-09-321 ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT 2011-203
CONCERNANT UNE ZONE DE NON CONSTRUCTION DANS
LES ZONES CONSIDÉRÉES COMME INONDABLES**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2011-203 concernant une zone de non construction dans les zones considérées comme inondables.

11-09-322 RÉFECTION DE LA ROUTE 132 :

11-09-322.1 APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la demande d'aide financière afin qu'elle soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à la députée provinciale.

11-09-322.2 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le plan d'intervention afin qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

11-09-323 RUE ARSENAULT (SAINT-OMER) – CERCLE DE VIRAGE (SERVITUDE DE PASSAGE) :

11-09-323.1 MANDAT À UN ARPENTEUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, soit mandaté dans le dossier de la rue Arsenault à Saint-Omer afin de permettre de régulariser l'extrémité.

11-09-322.2 MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate Me Nancy Roy, notaire, afin de rédiger les actes notariés nécessaires dans le dossier de la rue Arsenault à Saint-Omer.

De mandater la direction générale et monsieur Denis Henry, maire, concernant la signature de ces actes pour la rue Arsenault.

11-09-324 PROTOCOLE D'ENTENTE AU FONDS D'INTERVENTION STRATÉGIQUE RÉGIONAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec contribuera financièrement à la diversification économique de la Ville de Carleton-sur-Mer;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE messieurs Karl Leblanc, directeur général et greffier par intérim, et Denis Henry, maire, soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le gouvernement du Québec concernant le versement de l'aide financière au montant de 60 000 \$ accordée via le *Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)*.

11-09-325 PAVAGE PISTE CYCLABLE – ENTRE PARC GERMAIN-DESLAURIERS ET RUE DU QUAI :

11-09-325.1 AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte d'effectuer les travaux de pavage selon la soumission de Pavage Beau Bassin au montant de 22 239,36 \$, taxes en sus.

11-09-325.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2010-172 – TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2010-172 décrétant des travaux de pavage dans certaines rues à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Cités & Villes (article 564)* permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation compte tenu que la modification ne change pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge des contribuables.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de modifier le règlement 2010-172 afin d'y inclure les travaux de pavage d'une partie de l'avenue du Parc dont les coûts sont estimés à 22 239.36\$, taxes en sus.

11-09-326 CLUB NAUTIQUE DE CARLETON – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA « RÉGATE CHALEURS 2011 »

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal entérine la commandite d'un montant de 250 \$ pour la *Régate Chaleurs 2011* sur un parcours entre Bonaventure, New Richmond et Carleton-sur-Mer afin de contribuer à la promotion du sport de la voile dans la Baie-des-Chaleurs.

11-09-327 PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE » DU 13 AU 20 NOVEMBRE 2011

ATTENDU QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer proclame, la semaine du **13 au 20 novembre 2011**,
« **SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE** ».

11-09-328 DEMANDE DE CHANGEMENT CINQ (5) – TOULOUSE INC.

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de changement cinq (5) soit approuvée dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable.

**11-09-329 PROPOSITION D'IMPRESSION D'UN GUIDE INFORMATIF –
PAPILLON (LE SATYRE FAUVE DES MARITIMES AU
CANADA)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

De refuser la proposition d'impression de copies du Comité ZIP Baie des Chaleurs concernant un guide informatif sur un papillon menacé retrouvé dans le barachois de Saint-Omer.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer va plutôt ajouter ces informations sur son site Internet et dans la prochaine édition du *Coin de l'œil*.

**11-09-330 DEMANDE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS –VESTIAIRE À LA
SALLE CHARLES-DUGAS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission des Menuiseries d'intérieur de Maria au montant de 600 \$, plus les taxes applicables, concernant la fabrication d'un vestiaire à la salle Charles-Dugas pour le Club des 50 ans et plus de Carleton-sur-Mer.

11-09-331 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Vingt (20) personnes ont assistés à la réunion régulière et quatre (4) demandes ont été formulées :

- (3 demandes) Me Michel Lacroix concernant la règlementation sur les zones inondables et les terrains sur le banc de Carleton;
- (1 demande) M. Cyr concernant un problème de drainage sur la rue Pichette (coin de la route 132 et de la rue Pichette)

11-09-332 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 10, monsieur Lauréat Plante propose de lever la réunion.

Accepté.